

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7436882001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/3162364>

Cette annonce a été mise en ligne le **24 décembre 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



*Etude de Maître Nicolas MELON, Notaire associé à
ANGERS (Maine-et Loire), 1 rue Desjardins*

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas MELON , Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Nicolas MELON, Notaire à Angers», titulaire d'un office notarial dont le siège social est à ANGERS (Maine et Loire), 1 rue Desjardins , le 23 décembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : YALA ANTILLES.

Le siège social est fixé à : ANGERS (49000), 16 rue François Cevert.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont de CENT EUROS (100,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

En partenariat avec

Les gérants de la société sont : Monsieur Yann HARDY et Madame Lalafatna KHBIR, épouse HARDY, demeurant 8 rue de la Préfecture à ANGERS (49100).

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de ANGERS.

*Pour avis
Le notaire.*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex

En partenariat avec